

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.17PR
concernant**

**une demande de renouvellement de cautionnement pour
le Tennis Club d'Yverdon-les-Bains pour un montant de Fr. 940'000.--**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le 19 mai 2014.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal, de Monsieur Alain Charles du Service des finances. Monsieur Christophe Perrier-Cornet Président du Tennis Club Yverdon a été entendu par la commission. Nous les remercions pour les précisions qu'ils ont apportées aux questions de la commission.

La commission se montre préoccupée par le niveau d'endettement du Tennis Club. En effet, le montant de cette dette se situe actuellement à environ Fr. 1'548'000.- (940'000.- et 608'000.-). Le remboursement actuel se situe à environ Fr. 36'000.- par année.

De plus, il n'y a actuellement aucun fonds de renouvellement pour les bâtiments et les infrastructures, ce qui, bien sûr, n'est pas une situation idéale pour le futur. Si le club devait faire face à de lourds investissements, il ne pourrait les assumer tout seul.

Une somme de Fr.12'000.- par année est budgétisée pour les travaux courants et les urgences.

Les recettes ont tendances à diminuer, chose guère encourageante pour l'avenir et pour la santé financière du Tennis Club.

Néanmoins, le nouveau comité est conscient de la situation, et des enjeux pour l'avenir. Il travaille notamment à réduire les charges d'exploitation et à rendre l'association plus efficace.

Parallèlement, la direction travaille sur une augmentation des revenus en cherchant de nouveaux sponsors, en fidélisant les membres et en recrutant de nouveaux.

De plus, le contrat de bail à loyer du restaurant arrive à échéance en 2016 et sera vraisemblablement renégocié.

Fort de 400 membres, le Tennis Club d'Yverdon est un acteur sportif important pour la cité thermale. Ne pas reconduire ce cautionnement exposerait la ville à devoir l'honorer.

Conclusions :

Au vu des éléments ci-dessus la Commission des finances à l'unanimité de ses membres, se résout à proposer au Conseil Communal d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Pour la commission des finances :

Roland Villard

